MAIRIE

Conseil Municipal du 02 novembre 2026
Délibération n°2026.11.03

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20261102-D_2026_11_03-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Fabrice TANGUY

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint- Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 26 octobre 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Secrétaire de Séance : M. Fabrice TANGUY

D. n° 2026.11.03 : Révision annuelle des fermages 2026

Madame le maire expose,

Conformément à l'arrêté du 11 août 2026 fixant l'indice national des fermages pour l'année 2026, les valeurs officielles sont les suivantes :

- Indice national des fermages : **127,04** ;
- Variation par rapport à l'année 2025 : **+ 3,23 %**.

En conséquence, les tarifs des fermages pour l'année 2026 sont révisés comme suit :

EXPLOITATIONS	SUPERFICIE	TARIF n-1	INDICE EN COURS	INDICE N-1	ANNEE 2026
GAEC ROZEC	815	24,30	123,06	122,55	**25,09**
MICHEL IZORÉ	1 000	26,42	123,06	122,55	**27,27**
GAEC CONSEIL	1 134	28,53	123,06	122,55	**29,45**
GAEC KERDEVY (MOYSAN)		42,27	123,06	122,55	**43,64**

Madame Katell IZORÉ, adjointe au maire, étant concernée par l'exploitation agricole Michel IZORÉ, sort de la pièce et n'assiste pas au délibéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et votants, décide d'appliquer pour l'année 2026 la revalorisation des fermages résultant de la hausse de l'indice national des fermages, soit + 3,23 %.

Le secrétaire
Fabrice TANGUY

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Acte rendu Exécutoire compte tenu de : le 03 novembre 2026
La transmission au contrôle de légalité, : le 03 novembre 2026
La publication : le 03 novembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.